

DROIT ET FÉMINISME

QUELLES EXPERTISES ?

12

CHRONIQUE FÉMINISTE

3918

PÉRIODIQUE - JANVIER-JUIN 2018

UNIVERSITÉ DES FEMMES

FEMMES, JURISTES ET FÉMINISTES: Fem&L.A.W. !

Fem&L.A.W.

Association de juristes féministes

Fem&L.A.W. est née d'une expérience de terrain : à partir de 2015, plusieurs avocates se sont mises à échanger, dans un contexte amical et informel, autour des pratiques sexistes qu'elles rencontraient dans leur milieu professionnel. Réalisant que les enjeux féministes dépassaient leurs difficultés personnelles, elles ont ouvert leur collectif à d'autres juristes et transformé leurs discussions en réunions : leur réflexion s'est étendue aux théories féministes et à des questions juridiques précises, dans la conviction éprouvée et partagée que, reflet de la société qui le produit, le droit est structurellement sexiste et que, en tant que juristes, elles pouvaient y changer quelque chose. En 2017, leur collectif s'est constitué en A.S.B.L., pour agir plus efficacement. Ainsi est née l'*International FEMinist Legal Association for Women's rights: Fem&L.A.W.* .

Cette association de femmes, juristes et féministes, a donc pour but de faire évoluer le droit vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Qu'elles soient avocates, conseillère, notaire, chercheuses ou professeure, ses membres partagent le constat que, malgré ses principes et apparences de neutralité, le droit demeure discriminatoire envers les femmes – leur *mantra* est de mettre le droit au service des femmes et le féminisme en action dans le droit.

En un an, cette association a déjà mené plusieurs actions – et ses membres n'entendent pas s'arrêter là, bien que certains des projets qu'elles souhaitent mener dépendent des financements qu'elles pourront obtenir. Ce qui paraît clair, c'est que leur première année d'activités démontre qu'un besoin se fait sentir : combiner féminisme et expertise juridique !

Du terrain vers l'action, dans un mouvement dialectique entre droit et féminisme, les objectifs de Fem&L.A.W. se structurent en 4 axes : lutter contre les violences envers les femmes, combattre les discriminations silencieuses, répondre à un appel du monde associatif et juridique, et promouvoir l'éga-

lité entre les femmes et les hommes dans les milieux juridiques (Barreau, magistrature, universités, entreprises, etc).

VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Comme le savent les lectrices et lecteurs de ce périodique, les chiffres relatifs aux violences envers les femmes sont saisissants – quand ils existent (par exemple, aucun chiffre n'est disponible quant aux féminicides en Belgique). Ainsi, selon le Conseil de l'Europe, 60 % des femmes belges ont déjà été victimes de harcèlement, 35 % d'entre elles ont souffert de violences physiques ou sexuelles (72 % de ces femmes ayant subi des conséquences physiques liées à ces violences et 14 % ayant gardé le secret sur ces violences, avant de participer à l'enquête (anonyme) organisée par le *European Institute for Gender Equality*). Autre chiffre interpellant : 45 % des femmes belges ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques imposées par leur partenaire.

Face à ce constat inacceptable, et sans s'arrêter aux réactions « à chaud », Fem&L.A.W. a donc voulu axer son action sur ces violences. À court terme, dès que son site internet

sera opérationnel, l'association proposera en ligne une liste de professionnel.le.s vers qui orienter les femmes ou associations en recherche d'interlocuteurs et interlocutrices formé.e.s ou, au moins, sensibilisé.e.s à la difficulté d'accompagner les femmes victimes de violences. Une permanence tenue dans les locaux de l'association (chez Amazonel) sera notamment destinée aux justiciables qui pourront ainsi y obtenir le conseil d'avocates expérimentées en droit pénal, familial et des étrangers tout particulièrement (ceci reste cependant conditionné à l'obtention de moyens financiers).

En toile de fond, les membres de l'association sont convaincues qu'il est capital d'informer et de former les acteurs et actrices du terrain juridique au sens large (police, administration, avocat.e.s, magistrat.e.s) : ainsi les femmes victimes de violences pourraient-elles être mieux accompagnées et soutenues. Fem&L.A.W. a déjà dispensé des formations en la matière et entend poursuivre sur cette voie. Par ailleurs, ses projets incluent des actions de sensibilisation (brochures, conférences, etc.) à l'attention du grand public ainsi que des expert.e.s, pour lutter contre les violences, mais aussi affiner et analyser

les chiffres actuellement disponibles. Autre objectif : la publication d'un code de « droits des femmes », compilant et commentant les dispositions législatives (en droit public, familial, pénal, fiscal, etc.) qui pourraient être utiles aux praticiens.

DISCRIMINATIONS SILENCIEUSES

Depuis sa création, Fem&L.A.W. a été contactée par des acteurs et actrices de terrain au sujet de discriminations (effectives, probables ou potentielles) dans des champs divers – par exemple en matière de pensions, de médiation ou de droit familial. Souvent, ces discriminations sont les conséquences involontaires et relativement « discrètes » de décisions d'apparence anodine, voire égalitaire.

L'association s'est donc engagée à établir une base de données, en ligne, qui rassemble des textes légaux et des décisions jurisprudentielles reflétant le sexisme encore prégnant, fût-ce inconsciemment, en droit belge. Par ailleurs, ses membres tiennent une « veille » des textes discutés ou adoptés par nos législateurs, ainsi que des décisions judiciaires : elles veulent s'établir comme interlocutrices pour les spécialistes du terrain. Enfin, en combinaison avec les projets entrant dans les autres axes de leurs activités, elles veulent produire du savoir permettant de « penser » la dimension genrée du droit belge contemporain – par des publications principalement. Leur but est de conscientiser le public et les autorités quant à la pertinence du « filtre du genre » dans l'analyse et la prise des décisions, et de diffuser l'information à ce sujet.

UN BESOIN DU MONDE ASSOCIATIF ET JURIDIQUE

Depuis sa création pourtant récente, Fem&L.A.W. a notamment collaboré avec l'Université des Femmes, Vie féminine, l'asbl Garance, l'ONG Le Monde selon les femmes ou la Commune de Saint-Josse-ten-Noode, et rejoint la plateforme AlterÉgales. Ses membres ont également été sollicités par le CNRS (France), les absl Oasis et isala, SOS Viol, un collectif de l'UCLouvain, le collectif TamTam, Bruxelles Laïque et Fedactio, notamment, ainsi que par

divers périodiques (comme *Le Vif L'Express*, *l'Écho* ou *Alteréchos*) ; faute de moyens, elles n'ont pas pu répondre à l'ensemble de ces demandes mais ont déjà donné plusieurs conférences et produit certains articles.

Par ailleurs, les universités autant que les Barreaux et le monde judiciaire multiplient les événements autour de diverses questions touchant au statut, à la reconnaissance, à la représentation et aux droits des femmes – souvent sans grande assise de terrain et parfois sans grande expertise scientifique. Les chiffres et les témoignages isolés ne suffisent pas : une analyse de fond est nécessaire à l'action.

Un besoin général pour une expertise qui allie droit et féminisme paraît se manifester ainsi, tant par le nombre de sollicitations reçues par une petite association, en un an, que dans les tentatives parfois manquées qu'esquissent certains acteurs institutionnels. Dans l'action, le droit peut, en effet, compléter les approches sociologiques et politiques. Fem&L.A.W. entend dès lors répondre au mieux à ce besoin, en maximisant et en affinant son expertise.

Concrètement, ses membres veulent produire des documents d'information et organiser des conférences sur les droits des femmes, continuer de répondre aux sollicitations et demandes d'expertise, ainsi qu'organiser une permanence à l'attention (notamment) des associations et acteurs institutionnels qui chercheraient des réponses sur des questions relatives aux droits des femmes et aux moyens disponibles pour les garantir.

UN DÉFICIT DE REPRÉSENTATION

Outre un rôle d'interlocutrices entre droit et féminisme et un focus sur les violences et discriminations envers les femmes, les membres de Fem&L.A.W. veulent contribuer au changement dans leur propre milieu professionnel. Le monde juridique est soumis au plafond de verre, au Barreau comme dans l'ordre judiciaire – alors même que les jeunes juristes sont majoritairement des femmes (voyez la récente « Radiographie du Barreau de Bruxelles » par l'ULB et le Barreau francophone, les statistiques de l'Institut pour l'égalité des femmes

et des hommes ou celles du SPF Justice). Ces statistiques sont comparables à ce qu'on observe dans les autres domaines – alors même que, dans notre pays, les femmes sont majoritairement plus diplômées que les hommes (voy. les chiffres produits en 2017 par le Conseil de l'Europe) !

Chacune des membres de Fem&L.A.W. a été ou est directement concernée par ces pratiques sexistes. Leur objectif est donc de sensibiliser leurs collègues aux enjeux qui concernent les femmes juristes, pour les soutenir (lors de grossesses, recrutements, nominations, promotions, etc.) et visibiliser les conséquences d'une faible représentation des femmes – l'égalité est inscrite dans les textes mais, si elle devient effective, femmes comme hommes ont tout à y gagner.

Très concrètement, l'association Fem&L.A.W. veut organiser des conférences par et pour les juristes, produire et diffuser des documents d'information relatifs aux droits des femmes au travail (les cordonniers.e.s ! mais aussi mener, en collaboration avec des scientifiques, des études de fond qui permettent d'affiner les diagnostics actuellement trop courts. Certaines propositions très concrètes également sont envisageables (la garderie du Palais de Justice de Bruxelles pourrait être rouverte, ou une mutuelle constituée, par exemple).

Si Fem&L.A.W. n'en est encore qu'à ses débuts, on ne peut que se réjouir du dynamisme de ses membres, et espérer que l'action de cette petite association porte ses fruits ! ■

POUR PLUS D'INFOS

www.femandlaw.be

fem♀law
women's rights watch